Date d'impression 04/27/2025 Version 1.0 Date de révision 02/08/2024

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière ZEP FIVE STAR_2.2 LB_4CT

Numéro de la matière 00000000000139604

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société Zep Inc.

Adresse 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence

Pour toute information sur la : Services de conformité - 877-428-9937

fiche technique

Pour toute urgence médicale Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont

enregistrés

Pour toute urgence liée au CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont

transport enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Aspect	pâte
Couleur	rose
Odeur	légère

Classification SGH

Irritation cutanée : Catégorie 2 : Catégorie 2A Irritation oculaire Danger par aspiration : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





santé

Mention d'avertissement Danger

Version 1.0 Date de révision 02/08/2024 Date d'impression 04/27/2025

Mentions de danger : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement

un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P331 NE PAS faire vomir.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination

conformément à la réglementation locale.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]
oxyde d'aluminium	1344-28-1	>= 10 - < 30
alcanes en C13-16, iso-	68551-20-2	>= 10 - < 30
acide oléique	112-80-1	>= 5 - < 10
ammoniac, solution aqueuse	1336-21-6	>= 1 - < 5

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître

seulement plusieurs heures plus tard. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Version 1.0 Date de révision 02/08/2024 Date d'impression 04/27/2025

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les

veux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et

éruption cutanée.

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une

pneumonie.

Les symptômes comprennent l'essoufflement, une toux sèche, et une irritation du nez, des yeux, des lèvres, de la

bouche et de la gorge.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Movens d'extinction

appropriés

: Poudre chimique sèche

Eau pulvérisée

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Version 1.0 Date de révision 02/08/2024 Date d'impression 04/27/2025

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

Fumée

Oxydes d'azote (NOx)

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin

d'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Toujours remettre le capuchon après l'utilisation.

Conditions de stockage sures

: Défense de fumer.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Version 1.0 Date de révision 02/08/2024 Date d'impression 04/27/2025

Matières à éviter : À conserver à l'abri des bases et des alcalis.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
oxyde d'aluminium	1344-28-1	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3 (Aluminium)	CA QC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3 (Aluminium)	CA QC OEL

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Il doit y avoir accès à de l'eau propre pour se rincer les yeux.

Parmi les options : postes ou douches pour se rincer les yeux

ou flacons rince-œil contenant de l'eau pure.

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Version 1.0 Date de révision 02/08/2024 Date d'impression 04/27/2025

: pâte Aspect

Couleur : rose Odeur : légère

Seuil olfactif : Donnée non disponible

8.5 - 9.5 pΗ Point de fusion/point de : 0 °C

congélation

Point d'ébullition : non déterminé Point d'éclair : > 104.44 °C

Méthode: coupelle fermée

Taux d'évaporation : Non applicable Limite d'explosivité, : Non applicable

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative Donnée non disponible Densité Donnée non disponible Masse volumique apparente Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : négligeable Solubilité dans d'autres : non déterminé

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Température d'auto-

inflammabilité

: non déterminé

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Version 1.0 Date de révision 02/08/2024 Date d'impression 04/27/2025

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles : Bases

Produits de décomposition

dangereux

: Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et

éruption cutanée.

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une

pneumonie.

Les symptômes comprennent l'essoufflement, une toux sèche, et une irritation du nez, des yeux, des lèvres, de la

bouche et de la gorge.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

ACGIH Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie

orale

: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

alcanes en C13-16, iso-:

Version 1.0 Date de révision 02/08/2024 Date d'impression 04/27/2025

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 oral Rat: > 10,000 mg/kg

Toxicité aiguë par

inhalation

: Estimation de la toxicité aiguë Rat: > 5.2 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 dermal Lapin: > 2,000 mg/kg

ammoniac, solution aqueuse:

Toxicité aiguë par voie

: DL50 oral Rat: 350 mg/kg

orale

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Irritant pour la peau.

Composants:

acide oléique:

Espèce: Epiderme humain Durée d'exposition: 72 h

Résultat: Irritation légère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Irritation sévère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Version 1.0 Date de révision 02/08/2024 Date d'impression 04/27/2025

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

: Toxique pour les organismes aquatiques.

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

octanol/eau

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Non applicable

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Version 1.0

Date de révision 02/08/2024

Date d'impression 04/27/2025

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA Dans l'inventaire TSCA

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

Version 1.0

Date de révision 02/08/2024

Date d'impression 04/27/2025

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

Mentions de danger

Danger:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention: Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. NE PAS faire vomir. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Elimination: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Version:	1.0
Date de révision:	02/08/2024
Date d'impression:	04/27/2025

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.